



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 50867

Texte de la question

M Jean-Pierre Luppi attire l'attention de M le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur sur le devenir de l'établissement du Bourget de la firme franco-britannique GEC-Alsthom. Selon les informations disponibles, une grande partie de l'activité du site du Bourget serait en cours de redéploiement sur d'autres centres de production de GEC-Alsthom, situés pour partie en Grande-Bretagne et pour partie en France, dans la région de Belfort. Ce redéploiement, opéré sur un site où s'est développé un savoir-faire sans équivalent dans le domaine de la construction de turbines à vapeur, concourant directement au succès du programme nucléaire, a conduit les organisations syndicales de l'établissement à réagir et à formuler des contre-propositions. Après plusieurs semaines de grève, un protocole a été signé entre les organisations syndicales et la direction générale. La situation des personnels ne peut cependant pas être considérée comme réglée puisque 150 emplois restent encore menacés. Il lui demande de quelle façon son ministère compte intervenir pour aménager le plan de redéploiement projeté par GEC-Alsthom, en particulier pour ce qui concerne le maintien du plus grand nombre d'emplois possible sur le site du Bourget.

Texte de la réponse

Reponse. - L'usine GEC-Alsthom du Bourget fabrique des rotors de grandes turbines à vapeur. Cette activité a enregistré une forte baisse de son marché pour les raisons suivantes : en France, la réduction du programme électronucléaire s'est traduite par une chute des commandes. La décision de lancer la centrale de Civaux I vient d'être prise et la commande de la turbine à vapeur devrait intervenir prochainement. La décision pour la tranche suivante, Civaux II, n'est pas prise. Le conseil d'administration d'EDF a demandé à l'établissement de prendre toutes les mesures pour qu'une décision, favorable ou négative, puisse être prise en fin d'année 1992 ou début 1993, en fonction de l'évolution des besoins. Mais cette décision reste une hypothèse qui sera réexaminée en fonction de l'évolution de la demande d'électricité. À l'exportation, le marché des grosses turbines à vapeur est actuellement très déprimé. La demande s'est tournée vers les turbines à gaz, ou vers les centrales de plus petite puissance, du type de celles fabriquées par La Courneuve. De ce fait, le marché mondial des turbines à vapeur est tombé de 50 000 MW au début de l'année 1980 à 20 000 MW actuellement. Face à cette situation, le groupe GEC-Alsthom, qui dispose de quatre établissements chargés de la fabrication des grosses turbines à vapeur (Belfort et Le Bourget en France, Rugby et Manchester au Royaume-Uni), a dû procéder à plusieurs réductions de capacités de production au cours des dernières années, réductions qui ont touché aussi bien les usines françaises que les établissements britanniques. De plus, la diversification des fabrications est difficile. Le Bourget est surtout spécialisé dans la mécanique lourde pour laquelle les marchés sont rares et étroits. La direction a annoncé qu'elle doit transférer dans d'autres établissements à Belfort et à La Courneuve, une partie des moyens de production. En particulier, l'atelier de soudage des arbres nucléaires 1 500 t/mm doit être transféré à Belfort. Cet atelier a été conçu pour souder quatre arbres par an. Il est maintenant en sous-charge constante et ne fonctionne que de façon discontinue. Belfort dispose d'un atelier de grosse chaudronnerie, des activités de soudage et d'un laboratoire de métallurgie qui permettent de faire jouer des synergies. De plus, les équipements et installations actuelles représentent des charges financières lourdes que

la direction entend reduire, c'est pourquoi elle souhaite transferer la grande nef dans laquelle est installe cet atelier. Les ateliers de fabrication des servomoteurs et des bagues labyrinthes qui sont en sous-charge pourront etre regroupes avec les ateliers d'usinage et de montage qui existent a Belfort. Le bureau d'etudes et les services commerciaux sont reimplantes a La Courneuve qui est proche du Bourget. Les competences qui existent doivent etre maintenues. Il faut noter que le service de recherche qui comprend les moyens d'essais restera au Bourget avec son personnel. Les services generaux du site devraient etre transferees a La Courneuve et a Belfort, cette operation ne faisant pas partie du plan social de l'annee 1991. Outre le centre de recherche, resteront au Bourget les activites du service apres-vente qui occupent une partie du site, et surtout l'atelier d'usinage et d'ailletage des rotors. Cette activite dispose de moyens lourds, en particulier d'une grande fosse d'essais sous vide et aucun transfert n'est envisage. Ce transfert d'activites doit se traduire par une reduction d'effectif de 151 personnes. Une convention FNE devrait permettre de prendre en charge 34 departs. Des offres de mutations seront faites dans le groupe, soit en region parisienne, soit a Belfort.

Données clés

Auteur : [M. Luppi Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50867

Rubrique : Matériels électriques et électroniques

Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et au commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4890